

CONCOURS PUBLICITAIRE**« CONCOURS EXPO HABITAT DE L'ESTRIE 2023 »****INTRODUCTION**

Dans le but de promouvoir l'essor de la construction et de la rénovation en Estrie, l'APCHQ, région de l'Estrie, organise avec la collaboration de différents partenaires, un grand concours publicitaire qui aura lieu du 16 au 19 février 2023.

LE PRIX

Le concours consiste en six prix, pour une valeur totale de VINGT ET UN MILLE HUIT CENT DOLLARS (21 800,00 \$).

Les prix sont les suivants :

1^{er} prix: « Crédit APPLICABLE SUR TOUS LES PRODUITS de Remises Gagnon inc. de 7 500,00 \$ »

Un(e) gagnant (e) remportera :

- Un certificat cadeau de 7 500,00 \$ offert par Remises Gagnon inc. Les gagnants devront choisir parmi les différents produits de Remises Gagnon inc.
- Le tout d'une valeur totale de 7 500,00 \$. Le prix n'est pas monnayable.
- Le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.
- Le concours publicitaire débute le 16 février 2023 pour se terminer le 19 février 2023, à 16h30.

2^e prix : « Tournée de magasinage »

Un(e) gagnant (e) remportera un chèque cadeau d'une valeur de 5 000,00 \$ échangeable chez les exposants participants (voir la liste). Le prix n'est pas monnayable.

Exposants participants à la Tournée de magasinage

- Vaillancourt Portes et fenêtres;
- A.P.S. Rénovations inc.;
- Bionest;
- Caron et Guay;
- Climatisation Roger Demers inc.;
- Construction Christian Belleau inc.;
- Sidex inc.
- Le groupe Expert Drains;
- Maisons Bureau et Bureau;
- Pieux Vistech Estrie;
- Remises Gagnon inc.;
- Vitrierie Roy & Fils inc.

Le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

Le concours publicitaire débute le 16 février 2023 pour se terminer le 19 février 2023 à 16 h 30 h.

3^e prix : « Ensemble de divans sectionnels offert par TREVI »

Un(e) gagnant (e) remportera :

Un ensemble de divan sectionnel offert par TREVI d'une valeur de 2 800,00 \$

Le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

Le concours publicitaire débute le 16 février 2023 pour se terminer le 19 février 2023, à 16 h 30 h.

4^e prix : « Certificat cadeau de 2 500,00 \$ offert par Équipe Sacha De/Santis-REMAX »

Un(e) gagnant (e) remportera :

Un certificat cadeau de 2 500,00 \$ offert par Équipe Sacha De/Santis-REMAX pour un voyage. Les gagnants devront choisir parmi les offres de voyages de l'agence de voyage AQUATERRA-Sherbrooke.

Le tout d'une valeur totale de 2 500,00 \$. Le prix n'est pas monnayable.

Le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

Le concours publicitaire débute le 16 février 2023 pour se terminer le 19 février 2023, à 16 h 30 h.

5^e prix : « Carte cadeau Maison Bureau et Bureau »

Un(e) gagnant (e) remportera une carte cadeau d'une valeur de 2 000,00 \$ échangeable contre tout produit de Maison Bureau et Bureau.

Le participant(e).e devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

Le concours publicitaire débute le 16 février 2023 pour se terminer le 19 février 2023, à 16 h 30 h.

6^e prix : « Certificat cadeau de 2 000\$ offert par Aquaterra et Royal Caribbean »

Un(e) gagnant (e) remportera :

Un certificat cadeau de 2 000,00 \$ offert par Aquaterra et Royal Caribbean. Les gagnants devront choisir parmi les offres de croisières offertes par Royal Caribbean Croisière et acheter chez voyages AQUATERRA de Sherbrooke.

Le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture.

Le concours publicitaire débute le 16 février 2023 pour se terminer le 19 février 2023, à 16h30.

PARTICIPATION

Pour tous les prix, le participant doit avoir plus de **dix-huit (18) ans.**

Les participants devront remplir obligatoirement un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à leur disposition, durant les heures d'ouverture. (Voir les heures d'ouverture plus bas).

PARTICIPATION ET HEURES D'OUVERTURE

Heures d'ouverture du salon Expo habitat de l'Estrie 2023 :

Judi, 16 février	17 h à 21h
Vendredi, 17 février	9 h à 21 h
Samedi, 18 février	9 h à 18 h
Dimanche, 19 février	9 h à 16h30

GÉNÉRALITÉS

Ne peuvent participer au concours: les employés, agents et représentants de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc. (fédération et régionales), les partenaires et membres du conseil d'administration de notre régionale ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Ne peuvent participer au concours: les employés, agents et représentants de chaque entreprise qui offre un prix, les partenaires ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Seuls les bulletins de participation dûment remplis seront acceptés, aucune reproduction ou fac-similé ne sera permis.

Les participants doivent remplir adéquatement le bulletin de participation sur l'équipement informatique mis à leur disposition.

Les bulletins de participation doivent être validés par un membre du personnel de l'APCHQ - région de l'Estrie.

Les bulletins de participations incomplets seront rejetés.

Le gagnant autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographies, voix et/ou images pour des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.

Une copie des règlements du concours est disponible entre 8h30 et 17h du lundi au vendredi au siège social de l'Association, 100, rue Belvédère Sud, bureau 300, Sherbrooke, Québec, de même que sur le site Internet www.expohabitatestrie.com.

ATTRIBUTION DU PRIX

Les gagnants seront choisis par tirage au sort parmi les bulletins de participations reçus et retenus. Les gagnants seront avisés par téléphone et/ou par écrit.

Pour se mériter le prix, les gagnants doivent répondre à la question d'habilité mathématique posée.

Les tirages auront lieu le 19 février 2023, à 17 h 00, au Centre de Foires de Sherbrooke sous la supervision de M. Sylvain Mathieu, directeur général de l'APCHQ, région de l'Estrie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions de concours: « Crédit APPLICABLE SUR TOUS PRODUITS de Remises Gagnon inc. de 7 500,00 \$ »

- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;
- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;

- Si le montant du produit choisi est supérieur au montant du crédit, le surplus sera aux frais du/de la gagnant(e);
- Si le montant du crédit est inférieur au montant du crédit accordé, aucun remboursement ne sera accordé;
- Tous les frais supplémentaires applicables seront à la charge du gagnant.
- La prise de possession du prix doit se faire au plus tard le 1^{er} septembre 2023

2e prix Conditions du concours : Tournée de magasinage

- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;
- La date limite de la prise de possession est le 1^{er} septembre 2023;
- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;

3e prix: « Ensemble de divans sectionnels offert par TREVI »

- Un(e) gagnant (e) remportera;
- Un ensemble de divans sectionnels offert par TREVI d'une valeur de 2 800,00 \$
- 1er prix: « Crédit voyage de 2 000,00 \$;
- -Le participant devra remplir un coupon de participation sur l'équipement électronique mis à sa disposition, durant les heures d'ouverture;
- La prise de possession du prix doit se faire au plus tard le 1^{er} septembre 2023;

4e prix : « Certificat cadeau de 2 500\$ offert par Sacha De Santis-REMAX »

- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;
- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;
- Si le montant du produit choisi est supérieur au montant du crédit, le surplus sera aux frais du/de la gagnant(e);
- Si le montant du crédit est inférieur au montant du crédit accordé, aucun remboursement ne sera accordé.
- Tous les frais supplémentaires applicables seront à la charge du gagnant.
- La prise de possession du prix doit se faire au plus tard le 1^{er} septembre 2023

5e prix : « Carte cadeau Maison Bureau et Bureau »

- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;
- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;
- Si le montant du produit choisi est supérieur au montant du crédit, le surplus sera au frais du/de la gagnant(e);
- Si le montant du crédit est inférieur au montant du crédit accordé, aucun remboursement ne sera accordé.
- Tous les frais supplémentaires applicables seront à la charge du gagnant.
- La prise de possession du prix doit se faire au plus tard le 1^{er} septembre 2023

6e prix : « Certificat cadeau de 2 000\$ offert par Aquaterra et Royal Caribbean »

- Le prix n'est pas monnayable;
- Le prix peut être transférable;
- Le prix n'est pas échangeable;
- Le gagnant doit être âgé de 18 ans et plus;
- Le gagnant doit être résident du Québec;
- Si le montant du produit choisi est supérieur au montant du crédit, le surplus sera aux frais du/de la gagnant(e);
- Si le montant du crédit est inférieur au montant du crédit accordé, aucun remboursement ne sera accordé;
- Tous les frais supplémentaires applicables seront à la charge du gagnant;
- La prise de possession du prix doit se faire au plus tard le 1^{er} septembre 2023

AVIS

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. »

Tous les droits exigibles sont payés à la Régie des alcools, des courses et des jeux par l'APCHQ Estrie.